



*Mairie de
Boissy La Rivière*

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 26/2024
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 28 novembre 2024
Convocation : Vendredi 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Robert BECH–Véronique RIAUD - Valérie JUNOT - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Stéphanie LEGRIS

Retardés :

A donné pouvoir à : Stéphanie LEGRIS à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER

Secrétaire de séance :

Objet : Subventions associations - Année 2024

Le conseil municipal **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes prévues à l'article 6574 du budget primitif 2024

- | | |
|----------------------------------|-------|
| - Comité des Fêtes | 500 € |
| - Association ARBRE de Vie | 600 € |

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 01

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Le 28/11/2024